

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Mathilde Captyn, Anne Mahrer, Emilie Flamand, Catherine Baud, Esther Hartmann, Pierre Losio, Hugo Zbinden, François Lefort, Olivier Norer, Sophie Forster Carbonnier, Roberto Broggin, Christian Bavarel, Brigitte Schneider-Bidaux, Miguel Limpo, Morgane Gauthier et Sylvia Nissim

Date de dépôt : 2 novembre 2010

Proposition de motion

Attention : le secteur culturel est en danger !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le résultat de la réforme de la loi sur l'assurance chômage, du dimanche 26 septembre 2010, qui va rendre le métier d'artiste encore plus dur à exercer ;
- depuis 10 ans environ, non seulement la fermeture de nombreux lieux de culture alternative, accessibles, avant-gardistes, jeunes, populaires, autogérés, formateurs ; mais aussi la fermeture de logements bons marchés (HLMs, squats) ;
- la pétition 1662 de l'UECA signée par près de 18 000 personnes ;
- l'érosion de la vie nocturne populaire de qualité ;
- que les lieux culturels institutionnels (Le Grand Théâtre, La Comédie, Le Théâtre de Carouge, etc.), qui présentent les créations des artistes reconnus de la place, risquent de ne plus avoir de quoi remplir leurs programmations d'ici quelques années ;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre des mesures immédiates pour favoriser l'activité professionnelle, le logement, les ateliers et lieux de création des artistes de la région ;
- en particulier, à augmenter l'aide directe à la création de l'Etat de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une hécatombe. Si la 4e révision de la loi sur le chômage est acceptée en votations fédérales le week-end prochain, le syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) est formel: plus de 60% des professionnels de cette branche devront changer de métier. Le Temps, article du 18 septembre 2010.

La récente votation sur la révision de l'assurance chômage (LACI) du 26 septembre 2010, acceptée à 53.3% par le peuple suisse mais refusée à 60.5% à Genève, aura vraisemblablement des conséquences graves sur les milieux artistiques. D'après la Présidente de la Confédération, Doris Leuthard, 1700 artistes vivent aujourd'hui dans un cadre professionnel intermittent. Les syndicats des professions artistiques ont déclaré que cette irrégularité professionnelle toucherait en réalité beaucoup plus de monde. Ces derniers ont d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme pendant la campagne déjà¹ (prises de positions publiques, pétition, etc.).

Qu'est-ce qui va changer concrètement ?

Concrètement, jusqu'à cette dernière révision de la LACI, les artistes devaient cotiser 12 mois sur deux ans de délai-cadre pour obtenir le droit à des prestations de l'assurance chômage. Avec l'entrée en vigueur de la révision, ils devront dorénavant cotiser 18 mois afin de pouvoir rouvrir un délai-cadre. Cette situation est problématique pour les professions du spectacle, car comme l'explique un collectif de personnalités du monde du spectacle dont font partie notamment Anne Bisang, directrice de La Comédie, et Jean Liermier², directeur du Théâtre de Carouge, les saisons artistiques sont plus courtes qu'une année civile.

Conditions de travail encore plus difficiles

Bon nombre d'artistes seront donc contraints de se tourner soit vers un autre métier, dont les chances qu'il soit proche de leur sensibilité artistique apparaissent comme plutôt minces, soit vers l'Hospice général. Cette situation concerne tous les artistes, mais elle touche de façon encore plus aiguë les jeunes artistes qui débutent leur carrière.

¹ <http://www.parlerlabouchepleine.ch/petition/>,

Exemple danois à ne pas suivre

Cette révision conduit les interlocuteurs des milieux concernés à se remémorer l'expérience danoise où il y a quelques années un durcissement similaire de l'assurance chômage avait été engagé. Les pouvoirs publics danois ont fait machine arrière, car quelques années plus tard, les théâtres n'avaient plus assez de spectacles pour remplir leur saison. Genève subira-t-elle de la même façon cette mise en danger de la simple production de pièces, de chorégraphies ou d'opéras ?

Vie culturelle populaire de qualité anéantie

Rappelons, par ailleurs, que depuis une dizaine d'années à Genève on s'est appliqué à fermer de nombreux lieux de culture alternative, dont la perte en termes de richesse culturelle n'a pas encore été compensée. Il s'agit notamment de la salle de concert du Goulet, le restaurant et lieu de fête le Bistrok et la salle de concert la Cave 12 au Rhino ; les salles des fêtes et de concert du Piment rouge, de Letage, du Shark, du K-Bar, la galerie Stargazer, le théâtre du Galpon, le cinéma Kinétik à Artamis. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Ces lieux ne permettaient pas seulement à des artistes de vivre, certes chichement, ils étaient également des lieux de vie culturelle et de loisirs importants.

Culture : il y a urgence d'agir

Pour résumer, en plus des contraintes inhérentes à ce secteur économique (peu de contrats, insécurité professionnelle, irrégularité de l'emploi, etc.), il y a d'un côté l'exigence de cotiser plus longtemps pour avoir droit à des prestations de chômage, et de l'autre, la diminution drastique de nombre de lieux d'expression et de production artistiques qui même s'ils sont alternatifs donnent lieu à des salaires. **Comment donc contrecarrer cette double péjoration de la situation des acteurs de la culture à Genève ?**

Constatant ce contexte dégradé, il nous paraît indispensable que l'Etat de Genève améliore les conditions de travail du secteur culturel, **notamment par une augmentation de l'aide directe à la création.** Car encourager la création, n'est-ce pas se donner les moyens d'assurer l'existence de la culture de demain ? N'est-ce pas aussi une façon d'assurer le rayonnement artistique de la région ?

² In *Le Temps*, 15 septembre 2010

Pour que moins de chômage corresponde à davantage de travail pour le secteur culturel, nous vous engageons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette motion.